

Comporte une table alphabétique en fin d'année

Departement de  
Meuse et Charm



Par nous



1<sup>er</sup> feuillets

Toussigne Prusier

Premier Instance

Du Tribunal de  
Séant à Meaux, arrondissement de Meaux,  
arrondissement de Paris, département de Meuse et Charm,  
de Meaux  
Commun de  
tribbardou. Les Déclarations des naissances mariages et

L'ass  
1817  
de ces habitants de la Commun de  
tribbardou; pendant l'année mil huit  
Cent dix Sept, a été coté et Paraphé,  
et contient dix huit feuillets

fait double à Meaux le quatre  
Janviers 1817  
Morte.

Mairie de Trilbardou



L'an mil huit cent dix Sept Le huit  
 Janvier par devant nous nicolas paul  
 Edame Maire et officier de l'etat civil de la  
 Commune de Trilbardou arrondissement de  
 Meaux Departement de Seine et Marne Est  
 Comparu alexis Berthelemi Charles leDannier  
 Domicilié en cette commune Le quel nous a  
 Declaré que ce jour d'huy a deux heures du matin  
 Est né un enfant du Sexe Masculin au quel  
 il a donné le presnom d'alexis Val de lui  
 et de Genevieve Emilie Vermeille son épouse  
 en legitime mariage La dite Declaration faite  
 en presence de Jean prier Vermeille age de soixante  
 ans ageul de l'enfant, de Jean guette Vermeille  
 age de trente deux ans oncle maternel de l'enfant  
 tous deux de cette commune, Les quels apres que  
 leur acte fait lecture du present acte ont signé  
 avec nous A; B; Charles J. Vermeille  
 J. V. Vermeille  
 Dans

L'an mil huit cent dix Sept Le vingt  
 Janvier par devant nous nicolas paul edame  
 maire et officier de l'etat civil de la commune

L'an mil huit cent dix Sept Le six  
 Janvier par devant nous nicolas paul  
 Edame Maire et officier de l'etat civil de  
 La Commune de Trilbardou arrondissement  
 de Meaux Departement de Seine et Marne  
 Est Comparu Nicolas et hana de Scourgeon  
 Cultivateur Domicilié en cette Commune  
 Le quel nous a Declaré que ce jour d'huy  
 a trois heures apres midi Est né un  
 enfant du Sexe Masculin au quel il a  
 donné le presnom de Jules frederic  
 né de lui et de pauline Robine d'eglant  
 son épouse en legitime mariage, La dite  
 Declaration faite en presence de Marie  
 Ange franchoyiste pachot Maire par  
 Meunier age de cinquante trois ans oncle  
 de l'enfant, de Louis Antoine de la haye  
 curé desservant de cette paroisse age de  
 cinquante neuf ans Les quels apres que leur  
 acte fait lecture du present acte ont signé  
 avec nous de la haye curé pachot

Scourgeon  
 Dans

N<sup>o</sup> 2  
 J. Scourgeon

De trilbardou arrondissement de Meaux  
Departement de Seine et Marne sont comparus  
M. de Jean Pierre Bouchet garde Moulin age de vingt  
f. P. Bouchet et un an fils de Jean Pierre Bouchet Manouvrier  
et de Louise Michel harlou sa femme Les  
père et Mère de cette Commune d'une part  
et felicité Genessiere Bouchet age de vingt  
trois ans fille de Antoine Bouchet vigneron  
domicilié dans la Commune de Monthion  
et de defunte Marie Marguerite queux sa  
femme Les père et Mère de la d'udite Commune  
de Monthion d'autre part. Les quels nous ont  
Requis de proceder ala celebration du Mariage  
projeté entre eux et dont les publications ont été  
faites devant la principale porte de Notre Maison  
Commune Les dimanches Haut Jernies, et d'au  
du meme mois sans quil se soit trouvé aucune  
opposition au dit Mariage, faisant voir des lettres  
Requisition après avoir donné lecture des dites  
publications et du chapitre six du code civil  
Intitulé du Mariage arons demandé au futur  
Epoux et ala future Epouse s'ils veulent ce  
prendre pour Mari et pour femme, Cha cun  
d'eux ayant répondu l'apurement et affirmativement  
nous delacions au Nom de La loy que Jean Pierre  
Bouchet, et felicité Genessiere Bouchet sont  
Vins par Le Mariage. De qui arons dressé



3<sup>e</sup> feuille  
acte en presence et du consentement  
Du pere et de la Mère de L'epoux Du  
père de L'epouse et de la Mère de L'epouse  
de Marie Marguerite queux de cédit a Monthion  
Le vingt huit Jernies 1815, furent presents au  
dit Mariage Comme tanniers, Jean Antoine  
Bouchet age de trente ans frère de L'epoux  
Jean Pierre queux age de soixante et un an  
charpentier Jean Joseph queux Maçon age  
de trente trois ans tous deux domiciliés de  
L'epoux, Clement Gauscelot age de vingt cinq  
ans Manouvrier de cette Commune qui ont signé  
exceptes la Mère de L'epoux et le pere de L'epouse  
qui ont refusé de signer

J. P. Bouchet J. G. Bouchet  
J. A. Bouchet J. P. queux  
J. S. queux, Clement Gauscelot

Adam

L'an mil huit cent dix sept Le vingt  
et un Jernies par devant nous Nicolas Paul  
Adam Maire et officier de L'Etat civil de  
La Commune de trilbardou arrondissement

De Meaux Département de Seine et Marne  
Décédé sont comparés Pierre François Craux - âgé  
de 12 ans de l'entre Meuf ans Marchand, Etienne  
Philippe Sequin Manouvrier âgé de Sixante  
Sept ans Vieux deux Domiciles en cette  
Commune, les quels nous ont Declaré que  
Ce jourd'hui a quatre heures après midi  
Auguste Honoré Craux, fils dudit Pierre  
François Craux et de Louise Françoise  
Jeanne sa femme Ses pere et mere étoit  
Decédé, âgé de quatre ans Six Mois en la  
maison de son pere. Les quels Declarans  
Après qu'il leur a été fait lecture du présent  
Acte l'ont Signé avec nous E. J. Sequin

*E. J. Sequin*

*Damp*

No 2  
C. J.  
Banc

L'an mil huit cent dix sept le vingt sept  
les sieur par devant nous Nicolas Paul Adam  
Maire et officier de l'état civil de la Commune  
de Trilbardou Arrondissement de Meaux  
Département de Seine et Marne Est comparu  
Jean Baptiste Barre tiersier Domicile en  
cette Commune, lequel nous a Declaré que  
Ce jourd'hui a trois heures après midi



Trilbardou



4<sup>e</sup> feuille

Est Né un enfant Du Sexe Masculin  
au quel il a donné le prénom de  
Charles Joseph Né de lui et de Geneviève  
Emilie Bonenfant Sa femme en légitime  
Mariage La dite Declaration faite en présence  
de Leonard Malabar Maçon âgé de cinquante  
deux ans de presse Louis Desobaux posturier  
âgé de quarante deux ans tous deux de cette  
Commune. Les quels après qu'il leur a été fait  
lecture du présent acte l'ont Signé avec nous  
Exceptions Les Dets Barre et Malabar qui ont  
Declaré Ne Savoir Signer J. P. Desobaux

*Damp*

No 2  
C. J.  
Banc

L'an mil huit cent dix sept le vingt sept  
May par devant nous Nicolas Paul Adam  
Maire et officier de l'état civil de la Commune  
de Trilbardou Arrondissement de Meaux Département  
de Seine et Marne Est comparu Simon Pierre  
Piquet Marchand ferant Domicile en cette  
Commune le quel nous a Declaré que ce jourd'hui  
à trois heures du matin Est Né un enfant du Sexe  
feminin au quel il a donné le prénom de  
Victoire patronnes Né de lui et de Victoire  
poly Son Epouse en légitime Mariage

La date de l'claration faite en presence de  
Joseph mathieu Champs Lieutenant  
retiré age de quatre et un ans de Jean  
Baptiste Garnier Maire age de quarante  
neuf ans tous deux de cette Commune, les  
quels après qu'il leur a été fait lecture  
du present acte l'ont signé avec nous

J. M. Garnier  
Maire  
J. B. Garnier  
Lieutenant

Le six  
Garnier  
L'an mil huit cent dix sept. Le six  
juin par devant nous Nicolas Paul  
Adam Maire et officier de l'état civil  
de la Commune de Trilbardou Arrondissement  
de Meaux Département de Seine et Marne.  
Sont comparus Claude Gauvellet age de  
vingt cinq ans Né en France, Jean Joseph  
Grouard Né en France age de quatre ans  
tous deux de cette Commune, le premier  
fils et le second gendre de Claude  
Gauvellet, les quels nous ont déclaré que  
ce jour d'aujourd'hui a cinq heures du soir  
dit Claude Gauvellet époux de



3<sup>e</sup> feuille  
Marie Genessee  
Née mille etoit  
Décédé en la maison  
de Trilbardou age  
de soixante huit ans, Les quels déclarations  
après qu'il leur a été fait lecture du present  
acte l'ont signé avec nous + Charlotte

J. Garnier  
Maire  
Claude Gauvellet

Le six  
Garnier  
L'an mil huit cent dix sept Le  
vingt trois juin par devant nous  
Nicolas Paul Adam Maire et officier de  
l'état civil de la Commune de Trilbardou  
Arrondissement de Meaux Département de  
Seine et Marne Sont comparus Prosper  
Julien Mantier age de vingt ans fils de  
Michel Nicolas Mantier Cultivateur et  
de Marguerite Joseph Constante Second  
son épouse Ses père et mère de cette Commune  
d'une part, et Marie Claude Bordesalle  
age de dix huit ans, fille de défunt

Andoche Bordeselle officier de Sainte  
Decide a Briançon Département des  
hautes alpes, L'an Sept de la République  
et de Nost Colette Victoire Dubeselle  
Son Epouse Les pere et Mare aussi de  
Cette Commune d'autre part. Les quels  
Nous ont chequis de proceder ala celebration  
du mariage projeté entre eux et dont  
Les publications ont été faites devant la  
principale porte de Notre Maison Commune  
Les dimanches huit, et quinze du  
present Mois de Juin sans quil se soit  
trouvé aucune opposition audit mariage  
faisant droit sur leur Requisition, et  
Après avoir donné lecture des dites  
publications et du Chapitre six de Code  
Civile Intitulé du mariage, arsons  
Demande au futur Epouse et ala future  
Epouse s'ils veulent se prendre pour  
Mari et pour femme, Chacun d'eux  
Ayant répondu Separément et affirmative-  
ment, Nous declasons au Nom de la loy  
que Prosper Julien Mantier, et Marie  
Claude Bordeselle sont unis par le  
Mariage, de quoi avons dressé Acte



B. puelle &

En presence des  
Le pouse, de la Mare  
De Maître Louis Joseph Perrin age de trente  
Six ans Cheu pere de Lépouse susnommé  
tous quatre présents et consentans, et de Jean  
Louis Joseph Grand age de quarante deux ans  
Justiticier a Lagny seule Maternel de Lépouse  
De Francois Thomas Mantier age de Soixante ans  
Cultivateur a Trilbardou seule paternel de Lépouse  
De Jean Marie Nilot les Jarnet age de cinquante  
ans demeurant a Paris Rue des fossés du temple  
N<sup>o</sup> 14. Jean Baptiste Garret huissier domicilié  
en la ville de Mevres age de cinquante ans  
tous quatre temoins qui ont Signé avec Nous  
excepté le dit Francois Thomas Mantier  
qui a déclaré Ne Savoir Signer

m e Bordesel P. g. Mantier  
per e Lépouse  
Mantier  
Grand  
Hucue  
Bordeselle  
Garret  
Nilot  
Perrin  
Grand  
Garret

10<sup>e</sup> de  
A C  
Dubois

L'an mil huit cent dix Sept Le vingt  
neuf juin par devant nous Nicolas paul  
Adame Maire et officier de l'état civil de la  
Commune de trilbardou Arrondissement de  
Meaux Département de Seine et Marne Est  
Comparu Etienne Nicolas Dubois Manouvrier  
Domicilié en cette Commune Lequel nous a  
déclaré que le jour d'aujourd'hui à quatre heures du  
matin Est né un enfant de Sexe féminin  
au quel il a donné le prénom de Augustine  
et de Née de lui et de Juliana Satilda  
Bisone sa femme en légitime mariage  
La dite déclaration faite en présence de  
Jesuit Baptiste Marais terrassier âgé de cinquante  
six ans de Jean Pierre Bisone Manouvrier  
âgé de trente sept ans tous deux de cette  
Commune les quels après qu'il leur a été  
lecture du présent acte l'ont signé avec nous  
J. B. marais J. P. Bisone

L'an mil huit cent dix Sept Le cinq  
juillet par devant nous Nicolas paul Adame  
Maire et officier de l'état civil de  
la Commune de trilbardou Arrondissement  
de Meaux Département de Seine et Marne



10<sup>e</sup> de

A C



Est Comparu  
terrasier Domicilié  
Le quel nous a déclaré que le jour d'aujourd'hui à  
dix heures du matin Est né un enfant de  
Le D<sup>u</sup> Sexe féminin au quel il a donné le prénom  
D'ar Seny Née de lui et de Marie Marguerite  
Lambin La dite déclaration faite en  
présence de alexis Cornu âgé de quarante  
ans, et de Charles Nicolas Dubois âgé de  
trente ans tous deux Manouvriers en cette  
Commune, les quels après qu'il leur a été  
fait lecture du présent acte l'ont signé  
avec nous excepté le dit Dubois qui a  
déclaré ne savoir Signer  
Alexis Cornu François Dartan



10<sup>e</sup> de  
A C

D'oung

L'an mil huit cent dix Sept Le quatre  
juillet par devant nous Nicolas paul Adame  
Maire et officier de l'état civil de la Commune  
de trilbardou Arrondissement de Meaux  
Département de Seine et Marne Est Comparu  
Nicolas Michel Jouvain tailleur d'habits  
Domicilié en cette Commune Lequel nous a

Declaré que ce jour d'aujourd'hui à huit heures  
Du Soir Est né un enfant du Sexe  
masculin au quel il a donné le prénom  
de André Jules Né de lui et de Marie  
Louise Francoise Dessoyers son épouse  
en Legitime Mariage, la dite déclaration  
faite en présence de Joseph Charvats  
Agé de trente et un an officier séculier  
et de André toussaint Dessoyers Bourgoy  
Agé de vingt six ans tous deux beaux  
freres du Declarant, Les quels après  
qu'il leur a été fait lecture du present  
acte ont signé avec nous

A. M. Jourdain  
Et J. Desoyes

Dames

Dame  
à  
Maine

L'an mil huit cent dix sept le quatorze  
Guillet par devant nous Nicolar paul Adam  
maire et officier de l'état civil de la Commune  
de trilbardou Arrondissement de Meaux  
Département de Seine et Marne sont  
Comparus Nicolar Athanase Scourgeon  
Cultivateur Agé de trente quatre ans, Marie  
ange Jeanbaptiste pachot Marchand  
Mœnier Agé de cinquante trois ans



8 feuille 2.  
tous deux Domiciliés en cette  
Commune Le premier fils et  
le second gendre de Angelique alaine  
qui a l'oude et liberée épouse de defunt  
Joseph Scourgeon Les quels nous ont Declaré  
que la dite Angelique alaine étoit décédée  
en cette Commune au da macdonaldsurdun  
à cinq heures de Matin Agé de soixante  
et deux ans. Les quels Declarans après qu'il  
leur a été fait lecture du present acte ont  
signé avec nous

A. Scourgeon  
J. Pachot  
Dames

Monsieur  
de  
Cochin

L'an mil huit cent dix sept le trente  
sept par devant nous Nicolar paul  
Adam Maire et officier de l'état civil de la  
Commune de trilbardou Arrondissement de  
Meaux Département de Seine et Marne Est  
Comparus Charles Athanase Cochon Manouvrier  
Domicilié en cette Commune Le quel nous a  
Declaré que ce jour d'aujourd'hui trente de ce mois  
Est né un enfant du Sexe masculin au quel  
il a donné le prénom de Jules Athanase  
+ approuvé la Nature de deux mots



N<sup>o</sup> De l'acte de Naissance Eleonore  
Robert La femme de Legitime Mariage  
La dite Declaration faite en presence de  
francois Noel tailleur agé de quarante cinq  
ans de pierre Louis Cochard M<sup>e</sup> agé de  
quarante trois ans l'un de cette Commune  
L'autre de celle de Vignely Les quels après  
qu'il leur a été fait lecture du present acte  
l'ont signé avec nous

C. Cochin  
C. Rochais

Jamo

N<sup>o</sup> 22  
D.  
N<sup>o</sup> 21  
L'an mil huit cent dix Sept le trente  
et un aout par devant nous Nicolas Paul  
Adam Maire et officier de l'état civil  
de la Commune de Trilbardou arrondissement  
de Meaux département de Seine et Marne  
Est comparu francois Noel tailleur domicilié  
en cette Commune le quel nous a déclaré  
que la jour d'hier Vers heures du soir  
est né un enfant de Sexe féminin auquel  
il a donné le prénom de Zanaïde docteur  
née de lui et de Marie Catherine Croquer



feuille 8.  
La femme de Legitime Mariage  
La dite Declaration faite en presence  
de M<sup>e</sup> Jean pierre Daubigny Directeur des  
travaux du Canal de L'Ourcq âgé de trente  
ans de francois Craus Marchand Epicer  
agé de trente cinq ans tous deux demeurans  
en cette Commune Les quels après qu'il  
leur a été fait lecture du present acte  
l'ont signé avec nous

Daubigny  
Craus

Jamo

N<sup>o</sup> 23  
L'an mil huit cent dix Sept le treize Septembre  
par devant nous Nicolas Paul Adam Maire et  
Officier de l'état civil de la Commune de  
Trilbardou arrondissement de Meaux, département  
de Seine et Marne; Son esgarant, heurtant  
Jean jacques, Maréchal de logis, dans le premier  
régiment de cuirassier de la garde, agé de  
vingt sept ans. Apparié clovis, même régiment  
de Meaux agé de vingt trois ans. Les quels nous ont  
déclaré qu'hier à huit heures du matin est  
né, caré, Jean jacques Desier Brigadier audit

Regiment age de vingt trois ans, fils de  
Louis Caré, et de Anne Sophie de Saint Joseph son  
Domicile ad present Département de la Mayne  
A été Decidé en cette Communne, les quelle  
Declarons appret quil leur a été fait lecture  
Du present acte en signe avec nous

Soubz Journa

Noms

No de  
L. L. C.  
Moulin  
et de  
C. M.  
Gormon

Le six huit cent dix Sept de Sixe  
Septembre par Dorsant Jesus Nicolas poul  
Adam Maire et officier de l'état civil de la  
Communne de Trilbardou Arrondissement de Meaux  
Département de Seine et Marne sont comparez  
Louis Antoine Eluy Moulin Domicile a Liby  
Garcou Boucher Naudet lieu le quatre  
Septembre Mil Sept cent quatre vingt trois de  
fils de Defunt messrs Antoine Moulin Fermier  
et de Marie Louise Néloute Duvet de femme  
Les presnt Messrs de sa part, et Constante  
Melanie Gormon, Domiciliés a Trilbardou Me  
au dit Lieu le dix huit plusieurs au Sept  
de Alexandre Benoit Gormon all. Boucher  
et de Marie Marguésite Caré de femme  
Les presnt Messrs d'autre part, les quels nous

10<sup>e</sup> feuille 8.

Nous ont Acquis de procedes a la Celebration  
Du Mariage propt. Entre eux et sont les  
publications ont été faites devant la principale  
porte de Notre Mairie Communne, ainsi que devant  
celle de Liby Les dimanches treize et un huit desuis  
et Sept Septembre present Mois, sans quil a été  
trouve aucun opposition au dit Mariage, faisant  
Droit sur leur Acquisition et apres avoir donné  
lecture des dites publications et du Chapitre Six  
Du Code Civil Institué du Mariage cesus  
Demande au futur Epoux, et a la future Epouse  
Sils veulent se prendre pour Mari et pour femme  
Chacun d'eux ayant répondu Separément et affirmé  
ment Nous delavons au Mou de la loy que  
Louis Antoine Eluy Moulin, et Constante  
Melanie Gormon sont Unis par le Mariage  
De quoi avons dressé acte en presence et du  
Contenuement de la Maire de Lepoux, des pere et  
Mere de Lepoux et apres avoir vu l'extract de  
l'acte de Deces du pere de Lepoux sus nomme  
Et en presence de Jean Francois Auguste Moulin  
age de trente cinq ans garde Champetre de  
La Que de Barcy de Louis Marie Moulin  
age de trente Sept ans Berger de La Cuvierne  
De Jacques tous deux freres de Lepoux  
De Jean Constant Bismé age de trente deux ans

Domicilié à Trilbardou avec de Lepouse  
De Michel Étienne Carré tailleur à Coupvray  
agé de cinquante trois ans oncle Malabard  
De Lepouse, Les quels temoins après qu'il  
Leur a été fait lecture du présent Acte ont  
Signé avec nous à l'exception du jeune  
Léonard qui a déclaré ne savoir signer et  
Ainsi vu, et ce interpellé  
L. a. M. ouvrier

Lu en présence de J. a. M. ouvrier  
J. B. Diarra  
ml y ouvrier

M. ouvrier  
C. a. G. ouvrier

J. a. M.

N. ouvrier  
L'an mil huit cent dix Sept Le  
quatorze Octobre par devant nous  
Nicolas Paul Léon Maire et Officier de  
L'état Civil de la Commune de Trilbardou  
Département de Meuse, Département de Seine  
et Marne sont comparus Amé Joseph  
Larmanach officier Retraité le 17 avril  
1774 dans la Commune d'Harmonville Depart  
de La Meuse fils de défunt Jean Nicolas

11 feuille 8.

Larmanach au brigiste et de défunte Anne  
Marchat son épouse Les poses et Mises par  
et Charlotte Adelaïde Malabar Mère a Trilbardou  
le 27 quatre ans. De l'acte de mariage de  
Léonard Malabar Mère domicilié en cette Commune  
Et de Marie Genevieve Lepouse de femme  
Les poses et Mises d'autre part. Les quels nous ont  
Requis de procéder à la célébration du mariage  
projeté entre eux et dont les publications ont  
été faites dans la principale poste de Notre  
Maison Commune ainsi qu'il résulte de la  
Procès Verbal de Paris ou à trouver le Domicile  
de Lepouse Les dimanches Vingt et un et Vingt  
huit Septembre derniers sans qu'il en soit  
trouvé aucune opposition au dit mariage pendant  
trois sur leur Requisition et après avoir donné  
lecture des dites publications et du Chapitre I<sup>er</sup>  
du Code Civil Intitulé du Mariage avons  
Demandé au futur Epoux, et au futur Epouse  
Père vouloir se présenter pour moi et pour femme  
Chacun d'eux ayant répondu séparément et  
Affirmativement nous déclarons au Nom de la  
Loi que Amé Joseph Larmanach et  
Charlotte Adelaïde Malabar sont unis par  
Le mariage de quoi nous avons dressé acte de  
présence et du contentement des poses et Mises  
de Lepouse, après avoir vu l'acte de l'acte

Les Vices de l'usage et de la mise de l'époux  
 et encore en présence de Jean Pierre Maurice  
 propriétaire âgé de soixante trois ans, de  
 Cyr de minique playette manouvrier âgé de  
 vingt neuf ans ami de l'époux, de Nicolas  
 Dubois beaufrere de l'époux âgé de trente  
 Nicolas paul Adam âgé de soixante ans de  
 la commune de Soixante ans Couberjournien de l'époux.  
 de Billardou, tous quatre témoins demorans en cette  
 commune qui ont signé avec nous excepter  
 la d'Adam et  
 dans l'acte qui est de l'époux de la Marie les Dets  
 est de l'Adam et de l'époux et Nicolas Dubois  
 qui est de l'époux et de l'époux  
 qui ont déclaré de l'époux et de l'époux  
 J. P. Maurice

Pierre Nicolas Vermille  
 Marie Genevieve  
 J. M. Denise le prêtre  
 Pour ont Nicolas dans  
 Victor

L'an mil huit cent dix Sept de  
 vingt six octobre par devant nous  
 Nicolas Paul Adam Maire et officier de

L'état civil de la Commune de Trilbardou  
 Arrondissement de Meaux Département de Seine  
 et Marne Est comparu Jean Baptiste  
 Jacquinet Manouvrier Domicile en cette  
 Commune Le quel nous a déclaré que le  
 Jour d'aujourd'hui à six heures du soir Est né un  
 enfant de sexe masculin au quel il a donné  
 le prénom de Jean Baptiste Né de l'union de  
 Marie François Elouvre Bonnefant de femme  
 en l'état de mariage la dite déclaration faite  
 en présence des pères Louis Desaubaux  
 pasteur âgé de quarante trois ans, et de  
 Jacques Etienne Leguin tonnelier âgé de quarante  
 deux ans tous deux demorans en cette  
 Commune Les quels après qu'il leur a été  
 fait lecture du présent acte ont signé  
 avec nous excepter le père de l'enfant qui a  
 déclaré de l'union et signé  
 W. L. Desaubaux J. E. Leguin  
 Dame

L'an mil huit cent dix Sept le trois  
 Novembre par devant nous Nicolas Paul  
 Adam Maire et officier de l'état civil de la  
 + quatre

N<sup>o</sup> 2  
J. P.  
Scrub  
et de  
G. H.  
Bouffier

La Commune de trilbardou appartenant  
de Meuse de département de Seine et Marne  
sont composés, Jean pierre Desrola Henry  
tissotand Né a Louvain de département de  
La Dyle le 27. frimaire an cinq 1796  
fils de défunt Jean de Diez Henry, et de  
de défunte Elisabeth Henriette Guyot de  
femme des père et Mère demeurant en cette  
Commune d'une part, et Genevieve Anastasie  
Bussiere Né a trilbardou le premier Janvier  
1798 fille de Augustin Bussiere Charles  
Domicilié dans cette Commune et de Marie  
Anne Grotier La femme des père et Mère.  
D'autre part, Les quels Nous ont Reçus des  
procès verbaux la Celebration du Mariage projeté  
entre eux et dont les publications ont été faites  
devant la principale porte de Notre Maison Commune  
Les dimanches quatorze et vingt et un septembre  
dernier sans qu'il se soit trouvé aucun opposant  
au dit Mariage faisant droit sur leurs réquisitions  
après avoir donné lecture des dites publications  
et du chapitre dixième de la Loi civile Intitulé de  
Mariage Nous avons demandé au futur Epoux et à  
La future Epouse s'ils voulaient se prendre pour  
Mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu  
separément et affirmativement Nous déclarons au  
Nom de La loi que Jean Pierre Desrola Henry

13<sup>e</sup> feuille

et Genevieve Anastasie Bussiere sont unis  
par Le Mariage Vu Le Consentement par écrit  
de d. N. Jacques Maurice Duplay Membre de La  
Commission d'administration des hospices civils  
de Paris, tuteur de L'Epoux, Nous avons dressé  
Le présent acte en présence et du Consentement de  
père de L'Epoux, Vu aussi Les deux extraits  
des actes de décès du père et de la Mère de L'Epoux  
et de d. Benoit Gormon Bouffier âgé de soixante  
et un ans, de Nicolas Michel Mantou Cultivateur  
âgé de cinquante quatre ans et de L'Epoux de  
Alexis Cornu âgé de quarante ans M. de  
Julien Prosper Mantou Menuisier âgé de vingt  
et un an tous deux Cousins de L'Epoux et tous  
quatre témoins demeurant dans cette Commune  
Les quels après qu'il leur a été fait lecture du  
présent acte dont il a été avec Nous Excepter ledit  
Gormon qui a déclaré ne savoir signer

J. P. Desrola Henry Genevieve Anastasie Bussiere

J. Benoit Mantou

J. Alexis Cornu

Dans

Le six mil huit cent dix sept le quatre  
Novembre par devant Nous N. N. N. N. N.

Adam Maire et officier de l'état civil de la  
Commune de trilbardou Arrondissement de  
Mauvez Département de Saône et Marne Est  
Composé Auguste Ferdinand Vermeille  
Gardien domiciliaire en cette Commune  
Lequel nous a déclaré que ce jour d'aujourd'hui  
dix heures du matin est né un enfant de  
Sexe masculin au quel il a donné le  
premier de Ferdinand, Né de lui et de  
Louise Julie fleuret sa femme. En légitime  
Mariage de la dite déclaration faite en  
présence de François fleuret âgé de cinquante  
Sept ans ayeul maternel de l'enfant, de  
Jean pierre Vermeille âgé de trente sept ans  
oncle paternel de l'enfant, tous deux  
demeurans dans cette Commune, les quels  
après qu'il leur acte fait lecture du présent  
acte l'ont signé avec nous

de J. Vermeille  
F. Vermeille  
D'aujourd'hui

L'an mil huit cent dix Sept le vingt  
Six novembre par devant nous Nicolas Paul  
Adam Maire et officier de l'état civil de la  
Commune de trilbardou Arrondissement de  
Mauvez Département de Saône et Marne Est  
Composé Louis Nicolas houdan Maire de Couperay  
Le vingt six floral an dix fils légitime

de Nicolas houdan Charles et de Marie Jeanne  
Grouard sa femme des parents Mère de la dite  
Commune de Couperay d'une part. Et Marie  
Catherine Theus Née a trilbardou de son  
premier mariage au dix fille légitime de Antoine  
Louis Charles Theus et de Marie Anne Marote  
de sa femme des parents Mère de cette Commune d'autre  
part. Les quels nous ont signés de procéder à la  
Célébration du Mariage projeté entre eux et dont  
les publications ont été faites devant la présence  
porte de Notre Seigneur Commune les dimanches  
quint et sixe floréal bre présent mois, et dans celle  
de Couperay les dimanches sixe et vingt et un du  
présent mois sans qu'il se soit trouvé aucune opposition  
au dit Mariage, faisant ainsi sui des requêtes  
Après avoir donné lecture des dites publications et du  
Chapitre six de l'acte civil intitulé du Mariage  
Ayons demandé au futur Epoux et à la future  
Epouse, s'ils veulent se prendre pour Mari et pour  
femme, Chacun d'eux ayant répondu qu'ils se prenaient  
et affirment. Nous déclarons au tout de la loi  
que Louis Nicolas houdan et Marie Anne  
Catherine Theus sont unis par de Mariage  
de quoi avons dressé acte en présence et de  
Consentement des parents et Mère de l'Epoux et de l'Epouse  
tous quels présents, et de Leonard Malabar  
Notaire âgé de cinquante trois ans ami de  
l'Epoux, de Louis houdan Gardien de Couperay  
fils de l'Epoux âgé de cinquante et un ans  
+ trois

Le sieur Nicolas Vermeille agé de soixante ans  
oncle Mathomet de Lippouse de l'un des sept  
Larmanach officier retraité agé de trente  
neuf ans ami de Lippouse demeurant à Billbaudon  
qui ont signé avec nous exceptes le pere et la  
mere de Lippouse le Marec Lippouse les dits  
Nicolas Louis pendant ainsi que Lippouse qui  
ont déclaré ne désirer signer

Arminach Louis et Nicolas pendant

et Le Dhuery  
Louis pendant

Nicolas Vermeille  
Pierre Nicolas Vermeille

Dans

M<sup>e</sup> E.  
Danton  
et de  
M<sup>e</sup> N.  
Gambier

L'an mil huit cent dix sept le seize  
Decembre par devant nous Nicolas Paul Adam  
maire et officier de l'état civil de la commune  
de trilbardou appartenissement de Meaux de par  
de Seine et Marne sont comparus Charles Danton  
testailler de a Paris le vingt sept Septembres  
de l'an 1771 fils legitime de Defunt Adrien  
Danton Cocher de Fiestres et de Defunte Marguerite  
Fusion son épouse de son pere et mere d'une part  
et Marie Marguerite Lambin Me et de Defunte  
le vingt et un avril de l'an 1787 fille legitime

15 feuillets

De Defunt Nicolas Lambin et de Defunte  
Marie Françoise de son pere et  
mere demeurant a trilbardou d'autre part  
les quels nous ont requis de proceder a la  
celebration du mariage projeté entre eux et dont  
les publications ont été faites devant la principale  
porte de notre maison communale les dimanches  
sept decembre present mois et le quatorze du  
meme mois sans qu'il se soit trouvé aucune  
opposition au dit mariage, faisant droit sur  
leurs requisitions, avons donné lecture  
des dites publications et du chapitre de la Code  
civil intitulé du mariage, avons demandé au  
futur Epouse et ala future Epouse, s'ils veulent  
se prendre pour mari et pour femme, chacun  
deux ayant répondu separément et affirmativement  
nous déclarons au nom de la loi que Charles  
Danton et Marie Marguerite Lambin sont  
unis par le mariage de quoi avons dressé acte  
en presence de Pierre Louis Desobcaux promueur  
agé de quarante trois ans, de Francois Creaux  
maunuel agé de sixante trois ans, de Jean  
Baptiste Jaquinot manouvrier agé de trente trois  
ans, de Jean Pierre Vermeille procureur agé de trente  
trois ans tous quatre de cette commune qui ont signé  
avec nous exceptes ledit Jaquinot et Lippouse  
qui ont déclaré ne désirer signer

Charles Danton  
Francois Creaux Pierre Louis Desobcaux  
Jean Pierre Vermeille Dans

16  
Dix-huit  
L'an mil huit cent dix sept le dix neuf  
E. Compagnon  
Decembre par devant nous Nicolas Paul  
Adam Maire et officier de l'Etat civil de la  
Commune de Trilbardou Arrondissement de  
Meaux Department de Seine et Marne sont  
Comparses Charles Firmin Marmesse age de  
trente sept ans Marchand, pere de Nicolas  
parant Meaux age de Sixante et trois ans  
tous deux domiciliés en cette Commune, les  
quels Mors ont déclaré que ce jour d'uy en  
une heure apres midi, Thomas champs  
ancien Marchand, Epoux de Nicolas Mors de  
de Marie Robe, Sautereau étoit deud en  
la maison du dit Marmesse age quatrevingt  
un an Les quels Declerans apres qu'il leur  
a été fait lecture du present acte l'ont  
signé avec nous

Marmesse

Compagnon

Dans

17  
No 30  
L'an mil huit cent dix sept le vingt  
E. Compagnon  
Decembre par devant nous Nicolas Paul  
Adam Maire et officier de l'Etat civil de la  
Commune de Trilbardou Arrondissement de  
Meaux Department de Seine et Marne sont  
Comparses Louis Hippolyte Bonenfant  
Compagnon

16  
16<sup>e</sup> feuille  
Nous Trilbardou Le vingt plus de an cinq  
fils Legitime de Francois Bonenfant et de  
Marie Catherine Herbaut de femme de son pere  
et Mère de Lettes Commune de Trilbardou  
Victoire Constance Vermeille Non aussi a Trilbardou  
de dix huit plusieurs en ses fille Legitime de  
Jean Baptiste Vermeille Mère et de Marie Genevieve  
Guéhen Legitim de femme de son pere de Lette  
Commune de Trilbardou. Les quels nous ont déclaré  
qu'ils ont été publiez au Mariage par acte entre  
eux et dont les publications ont été faites devant  
la principale porte de notre maison Commune les  
Samedis des quatorze et vingt et un de Decembre  
present Mois Sans qu'il soit eue aucune  
opposition au dit Mariage, faisoient droit sur leur  
Acquisition apres avoir donné lecture des dites  
publications et du chapitre de la Loi de l'Etat  
civile du mariage, apres demande de futur  
Epoux et de la future Epouse, Fils veulent en  
provenir pour Mors et pour femme de chacun aux  
capit et pouds de mariage et affirmativement  
Nous Declerons au Nom de la Loy que Louis  
Hippolyte Bonenfant, et Genevieve Victoire  
Constance Vermeille ont été mis par le Mariage  
de quasi de ces deux actes de l'engagement des  
pores et Mors de l'Epoux et de l'Epouse tous quatre  
présents, Et de Nicolas Athanasie Scourgeon  
Cultivateur age de trente cinq ans, de Nicolas  
Michel Jourcin tailleur age de trente neuf ans



tous deux de cette Commune amis de l'époux  
 De Jean François Vermille Maçon de la Commune  
 Vible âgé de vingt quatre ans frère de l'époux  
 De Damade Constant page tailleur à Courpiat  
 âgé de vingt sept ans Cousin germain de l'époux  
 qui ont signé avec nous Le présent acte. Excepté  
 Le père et la mère de l'époux qui ont déclaré  
 qu'ils ne savent signer

Louise Hypolite Prouenfant  
 Genevieve Victoire Constante Vermille  
 Et ont. ant. Scourgeon

A Pas. N. Bourcin J. B. Vermille  
 D. m. Constant page J. B. Vermille  
 m. g. Sequin

Mairie de Thibaudou

Table alphabétique

Naissances

17 février	-	Bassi Charles Joseph
4 mars	-	Charles alexis
17 mars	-	Casse Jean Jacques
130 acut	-	Cochois Pierre Athanasie
5 juillet	-	Dantan Arsenne
29 juin	-	Dubois Augustine Eloise
14 juillet	-	Fourcin André
23 octobre	-	Jacquinet Jean Baptiste
31 acut	-	Mochenaude Therothee
30 may	-	Piquet Victoire Patronille
8 Janvier	-	Scourgeon Jules Frederic
40 mars	-	Vermille Ferdinand

## Mariages

- 20 Decembre — Bonenfant Louis Hippolyte  
et  
Vernicelle Genevieve Victorine Bourtau
- 20 Janvier — — Bouchet Jean Pierre  
et  
Bouchet Felicité Genevieve
- 16 Decembre — — Dantan Charles  
et  
Lambin Marie Marguerite
- 4 novembre — — Heurt Jean Pierre Susola  
et  
Bussiere Genevieve Anastasia
- 26 novembre — — Houdan Louis Nicolas  
et  
D'heut Marie Anne Catherine
- 14 octobre — — Lormarache Cuny Joseph  
et  
Malabar Charlotte Adelaide
- 16 Septembre — — Monnier Louis Antoine Eloy  
et  
Gormon Constance Melanie
- 25 Juin — — Plantier Prosper Julien  
et  
Bordes Marie Claude

## Deces

- 18<sup>e</sup> feuille 2.
- 15 Juillet — — alaine Angelique
- 10 Septembre — — Carre Jean Jacques
- 19 Decembre — — Champet Thomas
- 21 Janvier — — Creau Auguste Honoré
- 16 Juin — — Gauzelet Claude